



Communiqué de presse : New York, le 20 février 2013

La Présidente de l'Assemblée déplore la visite du Président soudanais au Tchad

ICC-ASP-20130220-PR874

L'Ambassadrice Tiina Intelmann (Estonie), Présidente de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, a rappelé que deux mandats d'arrêt à l'encontre du Président du Soudan, Omar Al Bachir, n'ont toujours pas été exécutés, et a déploré que, malgré les ordonnances de la CPI et les nombreux appels lancés par la communauté internationale invitant le Tchad à respecter ses obligations de coopération avec la Cour, la visite d'Omar Al Bachir au Tchad ait eu lieu le 16 février 2013.

La Présidente de l'Assemblée a rappelé au gouvernement du Tchad son engagement, en sa qualité d'État Partie au Statut de Rome, de se conformer aux décisions de la Cour, ainsi que sa lettre du 13 février 2013 à S.E. M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad, par laquelle elle a signalé que les États Parties au Statut portent une attention soutenue à la question de la non-exécution des requêtes de la Cour. L'Assemblée des États Parties n'avait eu de cesse d'exprimer sa préoccupation quant aux conséquences négatives que de tels manquements pourraient entraîner pour la capacité de la Cour à mener à bien sa mission.

En sa qualité de Présidente de l'Assemblée des États Parties, elle a déploré les visites à tout État Partie de la part de personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour. « J'appelle le Gouvernement du Tchad à respecter et à observer pleinement ses obligations au regard du Statut de Rome. Je renouvelle également mon appel aux États Parties et autres à unir leurs efforts en vue de prévenir les cas de non-coopération », a déclaré la Présidente de l'Assemblée à l'occasion d'une intervention à New York.